

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 5 juin 2021 à la réserve africaine de SIGEAN (11)

NB : Cette revue d'avril est conçue de manière à pouvoir être diffusée en version papier à nos élus (députés et sénateurs). L'édito explique le pourquoi. Il n'était pas utile ni même judicieux d'inclure notre projet de résolution dans une revue distribuée aux politiques. C'est pourquoi vous trouvez ce feuillet volant accompagné du bulletin de vote en cas de dématérialisation des votes, comme l'an dernier.

Suite à la crise sanitaire que connaît encore actuellement la France, Aviornis risque d'être contraint d'annuler en urgence l'Assemblée Générale prévue le 5 juin 2021 à Sigean. Dans les mêmes conditions que pour 2020 nous allons autoriser le vote par correspondance et par internet, même si nous souhaitons que les assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire puissent se dérouler en présentiel. Les informations pratiques supplémentaires seront publiées sur le site internet et le facebook de l'association dès que possible.

INFORMATION PRATIQUES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE d'AVIORNIS FRANCE 2021

Pour le vote par correspondance, les bulletins de vote seront également téléchargeables sur le site aviornis.fr à partir de début avril. Les projets de résolution et le rapport financier seront également consultables sur le site à compter de la fin mars 2021.

Les bulletins de vote devront être adressés au secrétariat avant le 1^{er} juin 2021, le cachet de la poste faisant foi, ils devront être envoyés sous enveloppe cellophane portant le N° d'adhérent, pour pouvoir vérifier la validité de l'adhésion avant dépouillement.

Le vote par internet sera à effectuer avant le 1^{er} juin 2021 20h00. Si vous avez renseigné une adresse mail lors de votre adhésion et êtes à jour de cotisation, vous recevrez vers la mi-mai un mail vous transmettant un lien unique pour le vote. Ce lien n'est valable qu'une fois.

Si vous n'avez pas reçu ce mail le 20 mai 2021 (Vérifiez vos spams), vous pourrez solliciter le bureau via l'adresse : secretariat@aviornis.fr et un lien vous sera alors transmis pour effectuer votre vote.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

| | |
|--|----------------------------------|
| Introduction | Programme CASAES |
| Rapport moral et rapport d'activité | Conservatoire |
| Rapport financier | Rapport des délégués |
| Bilan de la revue | Renouvellement des membres du CA |
| Programme de l'Erismature à tête blanche | Approbation des cotisations 2022 |

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

Transfert du siège social chez Michel Martin - Les Juliens - 71160 Saint Agnan

Assemblée Générale Aviornis France International du 5 juin 2021

Nom : Prénom :

N° d'éleveur : Lieu dit :

N° et rue :

Commune : Code postal :

(Partie à découper et mettre sous enveloppe cachetée anonyme)

Bulletin de vote ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Résolution N°1 : Approbation du rapport moral OUI NON

Résolution N°2 : Approbation du rapport financier et des comptes 2020 OUI NON

Résolution N°3 : Quitus au conseil d'administration pour sa gestion OUI NON

Résolution N°4 : Renouvellement des membres du CA : Sortants :

Michel FROMENTIN OUI NON

Bastien REVARDEAU OUI NON

Pierre Marie MOULLEC OUI NON

Micke GILLET OUI NON

Résolution N°5 : Approbation des cotisations 2022 OUI NON

(Adhésion 15 €, adhésion Premium (avec revue) 39 €, abonnement seul 35 €, frais de gestion 16 €)

Résolution N°6 : Dématérialisation carte adhérent OUI NON

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Résolution unique : Transfert du siège social : OUI NON

Nous vous communiquons ci-dessous le projet de résolutions et les informations qui vous permettront d'exprimer votre vote.

PROJET DE RESOLUTION AG DU 5 JUIN à SIGEAN OU VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR INTERNET

2)- Rapport moral et rapport d'activité par Guillaume COAT

Le Président fait état des activités et de la situation de l'association.

Situation réglementaire :

L'année 2020 aura vu notre recours au conseil d'état contre l'arrêté du 8 octobre 2018 perdu. Une décision de justice au goût de politique quand toute la substance de cette réglementation est résumée à la détention d'animaux non domestiques comme le Pangolin ou la Chauve souris (propos du rapporteur) ! La réécriture partielle de l'arrêté, obtenue par le recours OneVoice et portant sur l'intégration des jeunes individus dans les effectifs devait amener à des modifications plus larges (selon la consultation du ministère à l'automne). Mais devant les multiples propositions de modifications, la décision a été prise de ne finalement répondre qu'à la décision de justice et donc d'inclure les jeunes aux effectifs des espèces de la colonne © de l'annexe deux de l'arrêté du 8 octobre 2018. Aviornis avait défendu, entre autre, le retrait d'inscription au fichier national des espèces de la colonne (a) de cette même annexe invoquant la conformité de notion clairement inscrite à cette colonne d'espèces « sans formalités ». Le fichier national étant de fait considéré comme une formalité administrative et financière.

Quelques mois auparavant, l'arrêté du 2 juillet 2020 modifiant celui du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane, protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, était sorti. En substance, il retire **le Souchet et le Pilet d'Europe** de l'arrêté, ce qui a pour conséquence qu'ils **ne sont plus inscriptibles au fichier national !**

Là encore, le ministère préférerait retirer de l'arrêté les deux espèces considérant de fait qu'elles n'étaient pas présentes en Guyane ! N'était-il pas plus constructif et efficace de créer un article au sein de cet arrêté, reprenant une liste d'espèces présentes en Guyane mais non endémiques, aux effectifs importants voir croissants dans de nombreux pays et continents, et dont les souches captives sont si largement établies en Europe que le trafic est improbable économiquement, et ne nécessitant donc ni formalités de détention, ni enregistrement inutile au fichier national ? On finirait par penser que le ministère à des actions à la SAPV...

En fin d'année 2020, une consultation est lancée pour la formation d'une liste française d'espèces envahissantes. Cinq anatidés y sont proposés. Quatre n'y ont pas leur place et un dossier très détaillé a été transmis en ce sens. L'OFB scientifique à l'origine de la première liste a acté avec nous le retrait légitime de ces espèces très peu représentés sur le territoire et peu impactantes. Le statut EEE permet simplement une facilité administrative du tir par les agents ce qui avait motivé cette intégration première. L'impacte énorme sur la détention, reconnu par l'OFB devrait conduire au retrait de ces espèces (carolin, mandarin, cygne noir et oie à tête barré). Pour la cinquième, la bernache du canada, étant déjà sur la liste européenne, on ne peut y échapper. En revanche, Aviornis pousse à ce que seule *Branta canadensis canadensis* soit intégrée à cette liste. Les autres sous espèces ne sont pas présentes dans la nature ! Le dossier semble en attente pour le moment...

Début 2021, malgré le recours gagné au conseil d'état par Agir Espèce contre la convention entre l'état et la SAPV, ceux-ci ont bien modifié cette convention en respectant la signature du ministère de l'agriculture (qui manquait auparavant). Ainsi, l'I-Fap reste gestionnaire du fichier national et les enregistrements doivent continuer via cet organisme.

Fonctionnement associatif :

Parmi les bonnes nouvelles de l'année 2020, l'obtention d'un don de 5000 euros du groupe Vinci Construction Terrassement sous forme de participation à l'achat de matériel pour la réalisation de volières dédiées à la conservation de l'Erismature à Tête Blanche.

2021 verra la création d'une branche spécifique dédiée à la conservation : Aviornis France Conservation.

Il ne s'agit pas d'une entité différente mais bien une volonté de dissocier comptablement et en termes de communication, notre travail d'éleveur amateur de tous les jours avec les problématiques de bagues,

réglementation...et celui de la conservation d'espèces In et Ex-Situ. Une manière s'il en est de clarifier les choses et encourager les dons individuels qui ne tomberont plus dans un « pot commun » mais seront bien dirigés vers les programmes de vos choix.

La continuité de la prise en charge des inscriptions I-Fap pour les espèces du CASAES moyennant votre participation au programme.

Aviornis va se concentrer plus qu'avant sur le lobbying auprès de nos politiques. Courriers et rencontres avec nos élus sont indispensables pour être écouté, pour être entendu, pour être considérés !

Concernant l'activité bague :

Nous avons livré en 2020 :

Bagues ouvertes : 1549 par rapport à 1 796 en 2019, soit - 247 bagues

Bagues réglementaires : 166285 par rapport à 169730 en 2019, soit - 3375 bagues

Bagues simples : 21600 par rapport à 26120 en 2019, soit - 4 520 bagues

Soit un total de - 8 142 bagues.

Concernant les adhésions :

49 abonnés simples, -15 par rapport à 2019

879 adh/abonnés, -95 par rapport à 2019

10 adh/abonné hors CEE, +3 par rapport à 2019

616 adhérents, - 70 par rapport à 2019

470 clients, +79 par rapport à 2019

1775 commandes traitées, -107 par rapport à 2019

Les tarifs des bagues 2022 seront :

Bagues simples 0,35 €

Bagues réglementaires noires 0,35 €

Bagues réglementaires couleur COM 0,50 €

Bagues ouvertes inchangées, sauf augmentation du fabricant

Bagues Métal inchangées, sauf augmentation du fabricant

Résolution N°1 : Le rapport moral est

3) Rapport financier par Thierry CLERCX

Remise aux adhérents de la copie des comptes annuels au 31/12/2020 lors de l'émargement avec les bulletins de vote.

Le total des produits d'exploitations est quasiment équivalent à celui de l'exercice précédent, la crise sanitaire semble avoir peu impactée notre activité 165 542,98 / 168 984,91, moins 3 441,93 euros. Cependant les effets néfastes de cette crise pourraient bien être décalés dans le temps et être ressentis sur les comptes 2021. Si les adhésions et abonnements constatent encore et toujours une baisse, l'activité bague enregistre une légère hausse.

Les dépenses ont été une nouvelle fois maîtrisées et leur baisse sensible nous permet d'absorber les pertes de l'exercice précédent.

Les coûts d'entretien continuent la baisse amorcée ces dernières années, l'économie la plus significative concerne encore les frais de déplacement et réception, rien d'étonnant puisque notre AG n'a pu se tenir, que les déplacements ont été limités une bonne partie de l'année et que la quasi totalité des foires et expositions a été annulée.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 163 107,15 € contre 171 712,86 €, soit des économies sur deux ans de 32 000 € !

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 2 608,65 € contre - 2420,91 € en 2019

Le début de l'année 2021 est en forte progression pour l'activité bagues + 15%, en espérant que cela ne soit pas dû seulement à une anticipation des commandes.

Concernant les adhésions, nous notons à fin février une légère progression des abonnements simples, les adhésions seules sont équivalentes, les adhésions+abonnements marque encore une baisse de 10%.

Résolution N° 2 : Le rapport financier est

Résolution N° 3 : Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

4) Bilan de la revue par Clément Bedout

En 2020, la revue a poursuivi son ouverture sur la découverte de nouvelles familles aviaires et il semble que les retours des lecteurs soient plutôt positifs en général. Le comité de rédaction continue à s'impliquer dans la recherche et dans l'écriture des articles, mais également dans les corrections orthographiques. Tous les adhérents sont encouragés à se lancer dans l'écriture de leurs expériences et ainsi à faire vivre notre revue. Le lectorat change un peu puisque nous sommes rejoints par quelques amateurs des nouvelles espèces présentées, mais cela ne suffit toujours pas à compenser la baisse globale des abonnés. Pourtant, alors que chacun voit les menaces qui pèsent sur notre passion, la revue reste un outil de communication transgénérationnelle et multi-catégorielle et elle est lue par nos administrations de contrôle. C'est un vecteur primordial pour faire connaître à tous les orientations prises par l'association au fil du temps mais également pour informer les adhérents de l'évolution réglementaire. Justement, le carcan réglementaire croissant auquel notre passion est soumise décourage certains d'entre nous, certains en arrivent même à cesser l'élevage à contre cœur. Il s'agit sans doute de la première cause d'étiollement du nombre de nos lecteurs. Nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre cet état de fait, nous devons nous montrer solidaire, nous soutenir les uns les autres et faire connaître au plus grand nombre l'association et sa revue. Enfin, pour conclure, je souhaite adresser à Gabriel un grand merci pour sa présence durant tant d'année dans le comité de rédaction.

5) Programme ETB par Anthony DABADIE

En 2020, le nombre de naissances a été meilleur qu'en 2019 avec 5 jeunes dont 3 femelles mais toujours chez le même éleveur. Une nouvelle femelle a également été acquise à l'extérieur du programme. Ces oiseaux ainsi que les naissances et acquisitions de 2019 ont tous été analysés avec un retour des résultats en Janvier de cette année. L'effectif total se monte donc toujours à 38 individus comme en 2020. Après étude des résultats d'analyses nous avons procédé il y a peu à un remaniement de la population afin d'optimiser le potentiel génétique des couples : ré appariement des individus seuls et création de nouveaux couples/trios avec les jeunes individus. Il y a à l'heure actuelle 30 couples ou trios avec de bons coefficients et très peu d'individus seuls dans la population Avioarnis. Pour plus de détails sur la conservation de l'espèce, cf « Focus Conservation » dans la revue d'Avril 2021.

6) Programmes Casaes par Micke Gilet

Un an après notre cri d'alerte pour demander de l'aide sur la gestion des divers secrétariats espèces du CASAES, nous avons eu la joie de découvrir de nombreuses candidatures et membres intéressés pour apporter leur aide et tenons à les remercier pour leur implication.

Le CASAES a d'ailleurs permis de relancer l'engouement pour de nombreuses espèces grâce à leur mise en lumière et à motiver plusieurs d'entre vous à faire « dons » d'oiseau au conservatoire afin que ceux-ci intègre le programme et ne soit pas perdu en étant vendu au premiers venu.

Néanmoins plusieurs espèces du programme ne dispose d'aucun participant pourquoi ?

Peur des contraintes ? Incompréhension du programme, crainte de la gestion de l'inscription ?

Si le CASAES peut se féliciter d'un travail suivis et sérieux géré par plusieurs groupes on constate tout de même une baisse des inscriptions.

Nous tenons à rappeler que l'inscription au programme CASAES reste gratuite et à la portée de tous, sans contrainte ce programme reste avant tout un outil de travail et d'échange sur des groupes de passionné d'une même espèce.

Vous avez envie de participer mais ne savez pas en quoi cela consiste, n'hésitez pas à nous contacter, nous avons la chance d'être une association à une échelle humaine ou l'échange et le dialogue est facile, nous sommes là pour répondre à vos interrogation !

7) Conservatoire Aviornis par Guillaume COAT

A ce jour, plusieurs espèces du CASAES sont représentées avec un couple au moins. Nous sommes preneurs de dons d'oiseaux dans les espèces encore absentes comme dans les Dendrocygnes entre autre. Une reproduction modérée sera réalisée afin de palier aux pertes et permettre l'accessibilité de certaines espèces aux volontaires intéressés. Sur 2020, nous avons subi des prédatons aériennes (buses qui ont tuées quelques oiseaux, pies qui ont prédatées des œufs).

Pour 2021 (avril initialement), la pose d'un filet sur trois parquets d'élevage dans un premier temps permettra de résoudre ce problème. La présence de trois bouquets d'arbres (dans trois parquets) sur la parcelle rend difficile la couverture totale par un filet.

La création de la section Aviornis Conservation et de la distinction comptable sur 2021 va permettre de faciliter la lisibilité pour les donateurs. Vos dons seront clairement attribués à la conservation In ou ex-Situ.

8) Rapport des délégués de région par Bastien REVARDEAU

Entre les deux premiers confinements nous avons pu organiser tant bien que mal le week-end des délégués fin septembre dans le Nord. Grâce à Julien Job notre délégué du Nord nous avons pu découvrir la Camélerie et nous avons profité d'un moment sans pluie pour monter à dos de dromadaire.

Certains sont restés pour effectuer quelques travaux au conservatoire. Avec les restrictions sanitaires nous avons dû annuler notre visite au parc de Pairi Daiza prévue le dimanche. Nous espérons pouvoir organiser notre week-end délégué cette année dans de meilleures conditions. Si un délégué souhaite organiser ce week-end près de chez lui qu'il n'hésite pas à me contacter.

Nous pouvons compter sur un nouveau délégué cette année Mr Alexandre de Ruffray qui vit dans le département de la Vienne. Bienvenue à lui !!

Nous sommes toujours à la recherche d'articles pour la revue n'hésitez pas à le faire savoir aux éleveurs de votre département. Toutes les expériences d'élevage sont intéressantes pour les différents lecteurs de notre revue.

C'est aussi ça le rôle de délégué.

9) Renouvellement des membres du CA

Dans le cadre du renouvellement statutaire des membres du Conseil d'Administration, tous les sortants sont candidats.

Résolution N° 4 :

Nomination de Michel FROMENTIN

Nomination de Bastien REVARDEAU

Nomination de Pierre Marie MOULLEC

Nomination de Micke GILLET

10) Approbation des cotisations 2022

Le conseil d'administration propose les tarifs suivants pour 2022 : Adhésion 15 €, adhésion Premium (avec revue) 39 €, abonnement seul 35 €, frais de gestion 16 €.

Résolution N°5 : Approbation des cotisations 2022

Le conseil d'administration demande que la carte d'adhérent soit dématérialisée comme cela se fait dans la plupart des fédérations, dans un but écologique, moins de plastique et économique.

Résolution N°6 : Dématérialisation de la carte d'adhérent